VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Enseignement public

Pôle Fonctions Supports
Division rémunérations et retraites

Fiche de Renseignements 2022

POUR MISE A JOUR DU DOSSIER FINANCIER ***(document***

à retourner obligatoirement pour tous les personnels (avec ou sans

A retourner pour le 19 MARS 2022 AU PLUS TARD

par la voie hiérarchique avec les pièces justificatives

INFORMATIONS AGENT

Matricule ☐☐☐☐☐☐☐☐ **N ° CAFAT ou RUAMM** ☐☐☐☐☐☐

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

NOM D'USAGE : ..... NOM PATRONYMIQUE : .....

Prénoms : ..... N° INSEE OBLIGATOIRE : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date de naissance : ☐☐☐☐☐☐ Lieu de naissance : ..... NUMEN : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Département de nais. : ..... Numéro du Département : .....

Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) depuis le :.....

☐ Union libre * ☐ Concubinage* ☐ Pacsé(e)* ☐ Marié(e)* depuis le :.....

**** compléter la rubrique "Informations conjoint" ci-après***

Adresse personnelle détaillée : .....

..... E-mail : .....

BP : ..... Code postal : ☐☐☐☐☐ Tèl. Dom ☐☐☐☐☐☐ Mobilis : ☐☐☐☐☐☐

Etablissement d'affectation : .....

Grade : ..... Fonctions exactes : .....

DIPLOMES

Pour les titulaires du 2CA-SH - CAPPEI - CLDS - *fournir une copie du diplôme**

*****Attestations de diplômes en ligne* https://www.diplome.gouv.fr/

LOGEMENT

Logement fourni par l'administration avec gratuité du loyer ☐ OUI ☐ NON Si oui depuis le : .....

INFORMATIONS CONJOINT

NOM :..... PRENOM : ..... Nom de jeune fille : .....

☐ Fonctionnaire Administration : ..... Grade : ..... indice majoré : .....

☐ Non fonctionnaire Employeur : .....

LOGEMENT

Logement fourni par l'administration avec gratuité du loyer ☐ OUI ☐ NON Si oui depuis le : .....

ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES FONCTIONNAIRES DU CADRE ETAT ET TERRITORIAL

Indiquez uniquement les enfants à votre charge ayant moins de 20 ans au 1er mars 2022

NOM - Prénoms de tous les enfants et date naissance	
1 -	5 -
2 -	6 -
3 -	7 -
4 -	8 -

Signalé

Pour tout enfant à compter de 6 ans, joindre OBLIGATOIREMENT un CERTIFICAT DE SCOLARITE afin d'éviter la cessation de paiement des prestations familiales. ***NB : les fonctionnaires Etat soumis à séjour doivent produire l'avis d'imposition 2021 (impôt sur les revenus 2020). Les allocations familiales des agents contractuels sont versées par la CAFAT.***

POUR LES ENFANTS EN COURS DE SCOLARISATION EN METROPOLE

Les prestations familiales sont suspendues au 31 août 2022 et réactivées dès réception du certificat de scolarité au titre de l'année scolaire 2022/2023 au plus tard le 20 septembre 2022

CHOIX DU BENEFICIAIRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022

A compléter par les personnes mariées, vivant en couple/ayant conclu un PACS, divorcées ou séparées
Il est désigné d'un commun accord comme attributaire des allocations familiales à compter du ☐

☐ le père ☐ la mère .....

Signature du père obligatoire ET Signature de la mère obligatoire

Signalé

Le conjoint qui ne perçoit pas les prestations familiales doit IMPERATIVEMENT fournir L'ATTESTATION DE NON PERCEPTION établie par son employeur, la CAF ou la CAFAT sauf :
- si elle a déjà été fournie en 2020 et 2021
- pour les couples rémunérés par le vice-rectorat (public)
Tout agent percevant les allocations familiales par la CAFAT, titularisé ou nommé stagiaire doit fournir UN CERTIFICAT DE RADIATION des prestations familiales de la CAFAT afin de pouvoir bénéficier de celles versées par le Vice-Rectorat.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

➔ Je déclare sur l'honneur que les renseignements portés par mes soins sur ce document sont exacts et sincères
➔ Je m'engage à renouveler immédiatement cette déclaration à l'occasion de toute modification :
a) de ma situation ou éventuellement de celle de mon conjoint ;
b) le cas échéant, de la situation de mes enfants et des avantages familiaux auquels ils ouvrent droit (octroi ou suppression d'avantages, cessation ou reprise de paiement).
➔ et à fournir toute pièce justificative afférente

TOUTE FAUSSE DECLARATION OU OMISSION, ENTRAINANT UN PAIEMENT INDU, PEUT DONNER LIEU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES VOIRE DES POURSUITES JUDICIAIRES (NONOBSTANT L'OBLIGATION DE REMBOURSER LE MONTANT DU TROP PERCU)

Je certifie avoir pris connaissance de la note VR/DRR/IMV/SECR/n°3211/2021-251 du 17/11/2021 jointe et je prends note que toute demande transmise hors délai ou incomplète ne pourra donner lieu à régularisation que dans les délais prévus par la réglementation afférente.

A ……, le .....

Signature

RECTORAT/DRR. « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise à jour du système informatisé de paye TIARHE.» Les destinataires des données sont RECTORAT/DRR. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à RECTORAT/DRR – BP G4 – 98 849 Nouméa cedex.